

# Plan d'action phytosanitaire cantonal

## Plan d'action phytosanitaire cantonal

### Mesure 1

#### Formulaire de demande d'aide à l'investissement pour les outils et machines de désherbage mécanique

#### 1. Demandeur :

Numéro d'exploitation	
Nom, Prénom	
Rue	
NPA/ Localité	
Téléphone/Mobile	
E-Mail	

#### **Rappels :**

La subvention est accordée aux exploitations arboricoles, maraîchères et viticoles. Seules les machines neuves figurant dans la liste annexée sont éligibles. Une seule machine par exploitation est subventionnée.

#### 2. Indication du type de machine prévue :

Type de machine	Contribution	Montant max.
<input type="checkbox"/> Niveau 1	25% du coût d'acquisition	Fr. 6'000.-
<input type="checkbox"/> Niveau 2	25% du coût d'acquisition	Fr. 12'000.-

➔ La mesure est valable uniquement pour le matériel acquis à partir du 01.01.2020.

#### 3. Description et caractéristiques techniques :

Description de la machine : .....

Marque/Modèle : .....

Fournisseur : .....

Numéro de série:.....

Coût de la machine :.....CHF

Culture concernée:  Viticulture  Arboriculture  Maraîchage

➔ **Aucune contribution n'est garantie avant le traitement de la demande.**

➔ Joindre une copie de la facture d'achat (acquittée) afin de valider le versement de la contribution.

➔ L'aide est octroyée sous réserve du budget cantonal. Un report du versement de l'aide à l'année suivante est possible.

Lieu et date : .....

Signature : .....

Ce formulaire est à retourner dûment rempli jusqu'au **31 août** de l'année en cours, par courrier à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, Avenue de Marcelin 29, case postale, 1110 Morges, à l'intention de **Jérémy Freymond**. Le requérant sera contacté après traitement de la demande, fin septembre, pour confirmer l'acceptation de la prise en charge.